Nancy, le lundi 30 août 2010

DOSSIER DE PRESSE

La rentrée 2010 – 2011 dans les collèges de Meurthe-et-Moselle

Sommaire

- Collèges au futur
- Nouvelle tarification dans les restaurants scolaires
- Les travaux dans les collèges
- Les transports scolaires
- Les compétences du conseil général en matière d'éducation

Pièces jointes
Le livret collège mode d'emploi
Le quatre pages nouvelle tarification.

EN CHIFFRES

72 collèges publics dans le département, 33 000 collégiens dont 28 000 dans le public.

Transport scolaire gratuit pour 29 300 élèves chaque jour (lycéens, collégiens, élèves du primaire)
16 766 collégiens sont demi-pensionnaires, soit 60 % des collégiens.

Budget éducation du conseil général : 46.9 M€ en 2010 (incluant les transports scolaires pour près de 22 M€). Le reste se répartit en deux parts sensiblement équivalentes entre investissement et fonctionnement.

Collèges au futur

Lancé en 2007, l'équipement des collèges en technologies de l'information et de la communication se poursuit.

En 2010-2011, les classes de 5e des 27 collèges équipés pour les 6e l'an passé sont dotées des manuels numériques. 26 collèges supplémentaires en bénéficient pour leurs sixièmes. Enfin tous bénéficient, dès cette année (et non en deux ans comme envisagé au départ), de PLACE - espace numérique de travail.

Les collèges seront progressivement raccordés au réseau hauts débits Proximit-e.

1,5 million d'euros sont investis en 2010 par le conseil général pour doter les collégiens de ces outils. Cet engagement fait de la Meurthe-et-Moselle un département en pointe, reconnu au niveau national.

Manuels numériques

Cette année, les classes de 5e des 27 collèges équipés pour les 6e l'an passé sont dotées des manuels numériques. 26 collèges supplémentaires bénéficient de cet outil pour leurs classes de 6e. Les manuels numériques reprennent sur support informatique le contenu des ouvrages au programme. Ils comportent l'intégralité de la version papier et, pour certains, des ressources multimédia complémentaires (vidéos,audio, animations, exercices interactifs…), une interface conviviale et simple à utiliser : zoom, trousse,sommaire interactif…

Tableaux blancs interactifs

Dans les classes concernées, le tableau noir est remplacé par un ordinateur couplé à un vidéo-projecteur et un tableau blanc interactif sur lequel le professeur déroule son cours. Les éléments du programme apparaissent au fur et à mesure sous les yeux des élèves, on peut s'arrêter, reprendre, faire du sur-mesure. Quand les élèves passent à leur tour au tableau, c'est ce même support qu'ils utilisent.

Portail numérique

ENT : Espace Numérique de Travail.
PLACE : Plateforme Lorraine d'Accessibilité et de Communication pour l'Education.

ENT PLACE, c'est un portail numérique mis en place par l'académie de Nancy- Metz et la Région Lorraine ainsi que les Départements. Il permet aux élèves, enseignants, parents, personnels administratifs et techniques des collèges de travailler en réseau et d'échanger des informations. Il s'agit d'un site internet commun pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Tous les collèges y auront accès progressivement au cours de l'année scolaire 2010-2011. Les applications sont multiples.

Côté parents / on peut
- Accéder au cahier de textes et aux notes de son enfant.
- Lire et envoyer des messages électroniques à l'équipe du collège.
- Trouver des informations sur la vie de l'établissement.

Côté élèves / on peut
Mettre en place des activités avec ses camarades et ses professeurs.
Voir ses notes et consulter son cahier de textes.
Accéder aux ressources du CDI.
Consulter les ouvrages numériques disponibles.
Disposer d'un espace personnel pour stocker fichiers et données.

Liste des établissements équipés en manuels numériques et TBI (tableau blanc interactif)
En septembre 2009, 22 premiers collèges ont démarré l'expérimentation des manuels numériques en classes de 6ème.

Au même titre que les 5 collèges retenus au titre de l'expérimentation nationale pour le prolongement de l'expérimentation dans les classes de 5ème à la rentrée 2010, le principe est retenu avec ces 22 établissements accompagnés par le département. Par ailleurs, dés cette rentrée 2010 - 2011, le conseil général, au titre d'une deuxième phase, engage 26 nouveaux collèges pour l'utilisation de manuels numériques en classe de 6ème. Un budget de 110 000 € y est consacré. Ces établissements sont les suivants :

TERRITOIRE	COMMUNE	Etablissement	classes 5ème	classes 6ème
Briey	AUDUN LE ROMAN	Gaston Ramon		3
	BRIEY	Jules Ferry		3
	BRIEY	Jean Maumus	4	
	HOMECOURT	J.-J. Rousseau		3
	JOEUF	M. Barrès	3	
	PIENNES	Paul Langevin		3
	TUCQUEGNIEUX	Joliot Curie		
Longwy	HERSERANGE	H. Godfroy		3
	LEXY	Emile Gallé	4	
	LONGLAVILLE	des 3 Frontières		2
	MONT ST MARTIN	A. France	2	
	REHON	P. Brossolette	3	
	VILLERUPT	Th. Monod		5
Lunévillois	BACCARAT	de Baccarat		
	BADONVILLER	Emile Fournier		1
	BENAMENIL	René Gaillard	3	
	BLAINVILLE/ L'EAU	L. Wallon		4
	BLAMONT	du Château	2	
	CIREY/VEZOUZE	Hte Vezouze	2	
	LUNEVILLE	Ch. Guérin	4	

Nancy et Couronne	DOMBASLE/MTHE	J. Farenc	3	
	DOMMARTEMONT	René Nicklès		2
	HEILLECOURT	Montaigu		4
	JARVILLE	Albert Camus	4	
	LAXOU	Victor Prouvé		3
	LUDRES	J. Monod	4	
	NANCY	Louis Armand	2	
	NANCY	F. Chopin		4
	NANCY	La Craffe	6	
	NANCY	Jean Lamour		2
	NANCY	C. Le Lorrain	2	
	NANCY	A. Mézières		2
	NANCY	G. de La Tour		3
	PULNOY	De Goncourt		4
	VANDOEUVRE	Jacques Callot		2
	VANDOEUVRE	Ht de Penoy	3	
	VANDOEUVRE	Monplaisir		2
	FOUG	Louis Pergaud		2
	NEUVES MAISONS	Jules Ferry		5
	TOUL	A. de Rigny	6	
	TOUL	Croix de Metz	5	
	VEZELISE	Robert Géant	4	
Val de Lorraine	BLENOD LES PAM	V. Van Gogh		5
	CHAMPIGNEULLES	Julien Franck		4
	CUSTINES	Louis Marin	3	
	DIEULOUARD	Joliot Curie		5
	FROUARD	Jean Lurçat	3	
	LIVERDUN	Grandville	4	
	PONT A MOUSSON	J. Marquette		5
	THIAUCOURT	F. Buisson		3
TOTAUX			**76**	**84**

EN CHIFFRES

Les 109 classes de 6ème équipées de manuels numériques l'an passé seront équipées pour le niveau 5ème

Les classes de 6ème de 26 collèges supplémentaires vont bénéficier de cet équipement cette année

27 collèges avaient bénéficié de PLACE en 2009, tous les collèges en bénéficieront en 2010 (équipement en une seconde et dernière vague au lieu de 2 prévues initialement)

Nouvelle tarification dans les restaurants scolaires

De nouveaux tarifs s'appliquent à partir de la rentrée 2010 pour les collégiens de Meurthe-et-Moselle scolarisés dans le public.

Jusqu'alors les demi pensionnaires Meurthe-et-Mosellans payaient en fonction du collège fréquenté - avec des écarts de tarifs pouvant aller jusqu'à 33 % d'un établissement à l'autre - sans que les revenus des familles soient pris en compte.

Aujourd'hui, grâce au maintien d'une aide significative du département pour toutes les familles, celles-ci paieront, selon leur quotient familial, l'un des trois nouveaux tarifs - 1,70 €, 2,70 € et 3,70 €, et non pas les 6 € du coût réel d'un repas.
La réforme concerne exclusivement les **demi pensionnaires des collèges publics** du département de Meurthe-et-Moselle. (Les élèves inscrits en collèges dans un autre département ou dans un collège privé, ne peuvent prétendre à cette nouvelle tarification.)

DANS LE CADRE DES FORFAITS	Quotient familial inférieur à 525 €	Quotient familial compris entre 526 € et 774 €	Quotient familial supérieur à 775 €
Coût moyen du repas	6 €	6 €	6 €
Participation du conseil général	4,30 €	3,30 €	2,30 €
Nouveaux tarifs payés par les familles	1,70 € le repas	2,70 € le repas	3,70 € le repas

EN BREF

Réforme de la tarification de la restauration scolaire : budget restauration : 12.6 M€ (6,2 M€ pris en charge par le conseil général)

3 nouveaux tarifs, fonction des revenus des familles, instaurés dans tous les collèges publics du département (1,70 – 2,70 et 3,70 euros. Auparavant des écarts pouvant aller jusqu'à 33 %) : aucune famille ne paie le prix réel d'un repas (6€).

Cette réforme de la tarification complète le travail engagé depuis plusieurs années autour de la « qualité de l'assiette » : bio, filière courte, programme nutrition santé, etc.

Les travaux dans les collèges

POUR MEMOIRE

L'inauguration du nouveau collège de Cirey-sur-Vezouze le 18 juin 2010. L'établissement accueillera la commission permanente du conseil général le vendredi 3 septembre.

GROSSES OPERATIONS

- Reconstruction de la ½ pension et de la salle d'évolution sportive du collège Jules Ferry de Briey

- Poursuite des travaux de restructuration – extension du collège Jacques Gruber de Colombey les Belles

- Avancée du projet du futur collège de la vallée de l'Orne (Auboué-Joeuf-Homécourt)

- Mise en accessibilité des collèges Valcourt à Toul, Jules Ferry à Neuves-Maisons, Victor Prouvé à Laxou et Grandville à Liverdun pour un total de 1,5 M€ (livraison à la rentrée pour Neuves Maisons et quelques semaines après la rentrée pour Toul). Actuellement, un collège du département sur trois est accessible.

Dans le détail

- Rénovation des sanitaire fille du collège de Toul Croix de Metz : 58.000 €
- Rénovation de la demi pension du collège de Foug : 30.000€
- Rénovation de peinture de la Demi Pension à Nancy Jean Lamour : 12.000 €
- Rénovation de peinture de la Demi Pension à Lexy : 15.000 €
- Mise en conformité électrique à Tucquegnieux : 32.000 €
- Rénovation de salles de classes à Toul Amiral de Rigny : 192.000€
- Rénovation et mise aux normes de la chaufferie de Dombasle Embanie (50.000 €)
- Remplacement de la couverture terrasse de Laxou V.Prouvé : 90.000 €
- Réfection sols des circulation Nancy Guynemer : 20.000 €
- Traitement des façades et pignon de Vandoeuvre Monplaisir : 32.000 €.

A venir prochainement

- Rénovation des couvertures terrasses de la DP de Longuyon (65.000 €)
- Rénovation du bâtiment administration logement de Audun le Roman (25.000 €)
- Changement de menuiseries (100.000€) et réfection de la toiture de la demi pension et de l'atelier à Gerbéviller (100.000€).

Les transports scolaires

Chaque conseil général a la charge d'organiser des services réguliers de transport interurbain. En Meurthe-et-Moselle, c'est Ted' (Transport en département) qui irrigue tous les territoires. Les lignes et horaires du réseau Ted' s'adaptent aux besoins des usagers et aux contraintes géographiques.
Des villages aux bourgs, le réseau propose un grand nombre de dessertes aux usagers du Département, où qu'ils habitent.

Transports scolaires gratuits

Chaque collégien peut bénéficier du transport scolaire gratuit à condition qu'il habite à plus de 3 kilomètres de son établissement de secteur, en tenant compte des options pédagogiques choisies.
Cette gratuité concerne aussi, dans les mêmes conditions, les écoliers et les lycéens. Elle est prise en charge par le conseil général.
Des services de transports spécifiques individuels permettent également de véhiculer :

- les élèves et étudiants handicapés. Des véhicules de moins de 10 personnes les transportent de leur domicile à leur établissement scolaire,
- les élèves scolarisés en classe adaptée qui fréquentent un établissement en dehors de leur secteur de rattachement ou qui ont des horaires décalés.

Dans ces deux cas, le conseil général prend également en charge les frais de déplacement.

Communication

Depuis 2009, le conseil général développe l'information en temps réel via les supports numériques. Les fiches horaires ont été transmises aux mairies par courriel et des infos sont disponibles sur le site internet www.ted.cg54.fr. A noter par ailleurs l'existence d'un numéro d'appel unique : Allo Ted' : 0 820 20 54 54 (de 7h à 19h, numéro indigo prix d'un appel local).

Médiateurs de sécurité

Pour la sécurité de tous et le respect de chacun, trois animateurs vont à la rencontre des élèves dans les écoles et collèges. Leur mission : expliquer les règles du bon comportement dans les transports scolaires. Ces trois médiateurs de sécurité, agents du conseil général, assurent à la fois :
- une formation théorique pour rappeler la réglementation, notamment l'obligation de boucler sa ceinture de sécurité et de rester assis pendant le voyage,
- une formation pratique en situation dans les autocars, pour apprendre les bons gestes et avoir les bons réflexes en cas d'évacuation.

EN CHIFFRE
Les transports TED'
365 cars
43 lignes régulières
15 lignes de marché

428 circuits scolaires dont 260 pour les collèges

1,2 million de voyageurs

10 000 collégiens transportés par jour

En 2009, le conseil général a consacré 21,9 millions d'euros au transport des écoliers, collégiens et lycéens.

Les compétences du conseil général en matière d'éducation

Dans le cadre des compétences légales, le conseil général de Meurthe-et-Moselle assure :

- la gestion et le renouvellement du patrimoine, les dotations de fonctionnement des collèges,
- le soutien à la vie scolaire,
- les transports scolaires,
- l'accueil, la restauration, l'entretien général et technique des collèges, les personnels et ouvriers de service (ATEE),
- la sectorisation des collèges.

En Meurthe-et-Moselle, le conseil général a choisi également :

- d'assurer la gratuité du transport scolaire,
- d'encourager l'ouverture des collèges et des collégiens sur leur environnement,
- d'encourager l'apprentissage de la citoyenneté et la réussite scolaire,
- de favoriser la mixité sociale et le vivre ensemble dans les établissements,
- de faciliter l'accès aux études supérieures,
- de favoriser l'engagement des étudiants dans la vie locale,
- de mettre en place des espaces d'échanges communs à l'ensemble des acteurs de l'éducation, pour favoriser le dialogue, le partage d'expériences et l'émergence de "projets éducatifs territoriaux partagés".
- de mettre en place des évènements destinés aux collégiens (olympiades des collèges, collèges au cinéma, chorallèges...).
- de soutenir des initiatives éducatives locales favorisant l'ouverture des établissements.

Le conseil général, avec le soutien de l'inspection académique, a organisé les premières assises de l'éducation, des collèges et des jeunes.
Il a mis en place, depuis 2007, une assemblée départementale des collégiens qui rassemble les représentants élus des collégiens pour un mandat de deux ans. La seconde assemblée, élue en 2009, a choisi de travailler sur la Convention internationale des Droits de l'enfants qui fête son 20ème anniversaire.

Enfin, des temps d'échanges entre enseignants, associations, éducateurs, parents, jeunes sont organisés pour travailler collectivement afin de repérer les besoins et les attentes en matières d'éducation.